

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 JUILLET 2003

(Conformément à l'Article L 2121 - 25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

PRESENTS :

Monsieur DARVES, Maire

Monsieur CHRETIEN, Monsieur CLAUDEL, Madame VELAIN, Madame VERCHERE, Monsieur TOURNIER, Madame DUARTE, Adjoints au Maire.

Madame BRANCHEREAU, Monsieur ZACCHEROLI, Monsieur DESLOGES, Monsieur GAVET, Monsieur BLOQUET, Madame FITREMANN, Monsieur PROUHEZE, Madame CRISTEL, Madame BOULET, Madame CASTEL, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Madame PAUCHET, Adjointe au Maire, pouvoir à Monsieur ZACCHEROLI, Conseiller Municipal.

Monsieur LAUMET, Conseiller Municipal, pouvoir à Monsieur DESLOGES, Conseiller Municipal.

Madame CHERGNY Conseillère Municipale, pouvoir à Monsieur GAVET, Conseiller Municipal.

Madame JANOUÉIX, Conseillère Municipale, pouvoir à Monsieur CHRETIEN, 1^{er} Adjoint au Maire.

Monsieur SANGOI, Conseiller Municipal, pouvoir à Monsieur CLAUDEL, Adjoint au Maire.

ABSENTS:

Madame GURTLER et Madame SAVARY HANEQUAND, Adjointes au Maire,

Madame AUBRY, Monsieur VALENTI, Monsieur AUBRY, Monsieur TOUFFET, Madame VIALENC, Monsieur NOIRET, Monsieur REMOLI, Monsieur ANDREA et Monsieur SAVELLI, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame VERCHERE, Adjointe au Maire.

ASSISTAIENT EGALEMENT :

Monsieur BENECK, Directeur des Services Techniques et Mademoiselle WARCHOL, Secrétaire.

A - NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINATIF

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures et trente minutes et désigne Madame VERCHERE, Adjointe au Maire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

B - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2003

Monsieur le Maire propose de voter le compte rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2003 :

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le compte rendu du Conseil Municipal du 21 mai 2003.

C - DELIBERATIONS

II - TRAVAUX - AMENAGEMENTS - ENVIRONNEMENT - TRANSPORTS CIRCULATION

I₁ : Modification de la délibération du Conseil Municipal du 21 mai 2003 relative au montant des travaux de rénovation de la Maison Pour Tous - Villa

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment les articles 33,52, 53, 58, 59 et 60,

VU le budget de l'exercice en cours,

VU la délibération du 21 mai 2003 relative au lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour les travaux de rénovation de la Maison Pour Tous - Villa,

VU les Commissions d'Appels d'Offres du 21 juillet 2003 et du 28 juillet 2003 jugeant conforme l'offre de l'entreprise générale de bâtiment BRIAND - ZAC du marché Rollay - 600 rue du Marché Rollay - 94500 Champigny sur Marne.

CONSIDERANT que l'offre de l'entreprise BRIAND est la moins disante mais supérieure de 8 000 € et de 4,34 % au montant des travaux autorisé pour cette opération par délibération du Conseil Municipal du 21 mai 2003,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : DECIDE de modifier l'article 2 de la délibération du Conseil Municipal du 21 mai 2003.

ARTICLE 2 : DECIDE de porter le montant des travaux de rénovation de la Maison Pour Tous « VILLA » à :

➤ **192 000 €HT**

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et tous actes complémentaires, à intervenir dans le cadre de celui-ci, après avis de la commission d'appel d'offres.

ARTICLE 4 : PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours section d'investissement chapitre 904-213-18-2.

- **La présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.**

20 voix pour : M. DARVES, M. CHRÉTIEN, M. CLAUDEL, Mme VELAIN, Mme VERCHERE, M. TOURNIER, Mme PAUCHET (*pouvoir à M. ZACCHEROLI*), Mme DUARTE , Mme BRANCHEREAU, M. ZACCHEROLI, M. DESLOGES, M. GAVET, M. BLOQUET, Mme FITREMANN, M. LAUMET (*pouvoir à M. DESLOGES*), Mme CHERGNY (*pouvoir à M. GAVET*) , M. PROUHEZE, Mme JANOUÉIX (*pouvoir à M. CHRETIEN*) , Mme CHRISTEL, M SANGOÏ (*pouvoir à M. CLAUDEL*).

2 abstentions : Mme BOULET, Mme CASTEL.

Fait à La Queue en Brie le 4 août 2003.

Le Maire,

Jean Jacques DARVES